

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-226
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Second projet de règlement RV-2016-16-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C315 limitée à un seul endroit dans la zone C0462, secteur St-Rédempteur)
Date : Le 4 octobre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 29 septembre 2016, la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) tenait une assemblée publique de consultation dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest relativement au Projet de règlement RV-2016-16-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. Ce projet de règlement vise à autoriser, dans la zone C0462, les usages de la classe d'usages C315 *Construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres*, de limiter le nombre d'endroits destinés à de tels usages à un seul endroit dans la zone et de prévoir des normes applicables à ces usages (Annexe 1 : Plans de localisation).

Aucune personne ne s'est présentée.

Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) (Résolution CCUA-2016-01-43)

Pour faire suite à l'assemblée publique de consultation du 29 septembre 2016 tenue dans le cadre de ce projet de règlement, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2016-16-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Annexe 2), sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-09-53 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 6 septembre 2016.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
 - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :
Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 4 11 0 1 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Procédure de modification réglementaire (Annexe 3).

PERSONNES CONSULTÉES

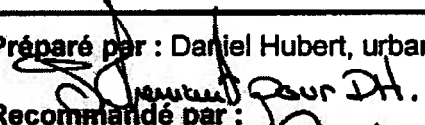

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-09-53.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

- Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plans de localisation
 Annexe 2 : Second projet de règlement RV-2016-16-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Préparé par : Daniel Hubert, urbaniste		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Recommandé par : <u></u>			
Sébastien Hamel			
Gestionnaire de projets corporatifs			
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : 2016 / 10 / 05	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2016 / 10 / 12



PLAN DE LOCALISATION
 Zone C0462
 Plan 1 de 2



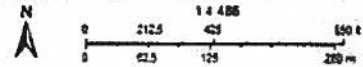
C0462

note: Ce document n'a aucune valeur légale

N
 0 125 250 500 m
 1:8 972



note: Ce document n'a aucune valeur légale



C0462





**Projet de règlement RV-2016-16-22 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone C0462**

La grille des spécifications applicable à la zone C0462, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usages C315 et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 6 septembre 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE